



Carrosserie endommagée et contrôle technique

Par **vaujany**, le **30/09/2016** à **13:48**

Bonjour,

je voudrai savoir si pour un vehicule qui doit passer le contrôle technique, il sera tenu compte d'éléments de carrosserie endommagés (ayant subi des chocs et non réparés) ainsi que pare-choc manquant.

A savoir si un tel véhicule sera passible (pour ces raisons) de la contre-visite avec obligation de réparer. ?

Par **chaber**, le **30/09/2016** à **14:05**

bonjour

[citation]il sera tenu compte d'éléments de carrosserie endommagés (ayant subi des chocs et non réparés) ainsi que pare-choc manquant. [/citation]

<http://www.auto-technique.fr/controle-technique/structure-carrosserie.html>

vous avez tout intérêt à aller à la casse et remplacer le pare-choc manquant